BAYEUX

POLICE MUNICIPALE

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRETE

N° SG 2026-913

Le Maire de Bayeux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,

VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur Jean LEPAULMIER, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté,

CONSIDERANT que pour permettre un déménagement qui sera effectué par **RICHARD SERVICES DÉMÉNAGEMENT, le lundi 16 novembre 2026 au 03 rue de la Poterie,** il convient de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRETE

Article 1er – La circulation de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdite **le lundi 16 novembre 2026 entre 12h00 et 13h30 :**

- *Rue de la Poterie au droit du n°03 sur 2 places de stationnement*

Article 2 – **RICHARD SERVICES DÉMÉNAGEMENT** seront tenus de fournir, installer et entretenir la pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté, sous le contrôle des services de la Police.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le neuf novembre deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
Jean LEPAULMIER
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile et à la sûreté

VILLE DE BAYEUX (Calvados)